

APPAIRE N° 8 - Paiement des honoraires réclamés par le Cabinet AUDRY, géomètre expert, pour - a) établissement d'un plan à l'échelle de 1/500 du terrain situé à Ste-Clotilde entre la ruelle Pitell et la ruelle St-Expédit, destiné à recevoir la construction de 2 CES.

M. le Maire donne lecture du rapport.

"Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier la dépense relative à la fourniture par le Cabinet AUDRY, géomètre expert,

1°) d'un plan à l'échelle de 1/500 d'un terrain communal situé à Saint-Denis entre la ruelle Pitell et la ruelle St-Expédit, destiné à recevoir la construction de 2 CES - Coût 103.750 Frs CFA.

2°) d'un relevé topographique du terrain destiné à recevoir la construction de la future cité scolaire de Saint-Denis (terrain VINSON) - Coût 249.505 Frs CFA  
.../.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix ./."

Adopté à l'unanimité.

Pour répondre à une question qui a été posée à M. GALLARD, lors de la dernière séance, je vous fais part que j'ai reçu la visite de deux nouveaux géomètres M. DAMBREVILLE et M.

*J. Chuchard,*  
Saint-Denis, le  
22 Octobre 1965,  
P. le Préfet,  
agent, en mission,  
de secrétaire général,  
Signé: J. Chuchard.